

**Délibération n° D 2017 – 06 en date du 21 FEV. 2017  
du directoire de la Société du Grand Paris  
relative à la validation électronique des bons de commande en exécution de  
marchés ou d'accords-cadres**

**Le directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 80 ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 du ministre des finances relatif à la dématérialisation des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics ;

**adopte la délibération suivante :**

Article 1<sup>er</sup> :

Les bons de commande de la Société du Grand Paris en exécution des marchés ou des accords-cadres sont validés, par voie électronique, par le système d'information de gestion de la Société du Grand Paris.

Article 2

La validation prévue par l'article 1<sup>er</sup> est effectuée, au nom du président du directoire, par les collaborateurs dont l'identification figure en annexe, dans la limite de leurs attributions et des montants fixés par les tableaux de cette annexe.

Article 3 :

Le document dématérialisé attestant de la commande engagée par bon de commande en exécution des marchés ou des accords-cadres est conservé dans l'espace de gestion électronique de document du système d'information de gestion de la Société du Grand Paris, sous un format permettant sa lecture universelle par les différents systèmes d'information et logiciels actuels et autorisant sa matérialisation simple si besoin.

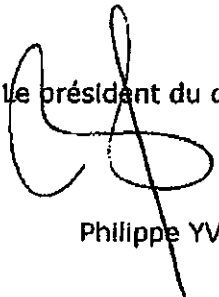
Article 4 :

La validation électronique prévue à l'article 1<sup>er</sup> sert de certification à l'émission du bon de commande dématérialisé.

Article 5 :

La direction des finances est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis, le 21 FEV. 2017

  
Le président du directoire  
Philippe YVIN

## Annexe

Délégation de validation des bons de commande en exécution des marchés ou des accords-cadres dans la limite de 200 000 euros H.T. accordée à :

Mme Catherine BARBÉ, directrice des partenariats stratégiques
M. Pierre-Emmanuel BECHERAND, responsable de la culture et de la création
M. Jean-Vincent BONIFAS, chargé des relations avec le STIF et le GI RATP
M. Jean-Pierre BOUCHUT, directeur juridique et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Thierry AMSELEK directeur juridique adjoint
Mme Odile CHAMUSSY, directrice de la communication
M. Gérard CHÉREL, directeur du programme
M. Marc DEMOUEAU, responsable de l'unité des systèmes d'information et de la qualité
M. Jean-Paul DAUFES, directeur des affaires générales et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Lionel CAILLEUX ou M. Karim AMAZIT
Mme Sandrine de LAHONDES, adjointe au directeur du programme
M. Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet de la ligne 15 ouest et de la ligne 17, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Florence COQUAND, directrice de projet adjointe ou MM. Olivier ROUQUETTE ou Jérôme CALLAND, directeurs de projet adjoints
M. Antoine DUPIN, directeur des relations territoriales et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Nadir BENTOUTA, directeur des relations territoriales, M. Christian GARCIA, directeur des relations territoriales ou Mme Isabelle RIVIÈRE, directrice des relations territoriales
M. Serge DUPONT, directeur Industrie et achats et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Martine FALCONE, directrice adjointe
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet de la ligne 18 et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Laurent DESCOTTES, adjoint au directeur de projet
M. Thierry HUYGHUES-BEAUFOND, responsable de l'unité infrastructure et méthodes constructives
M. Grégoire KOENIG, directeur de cabinet
M. Benoit LABAT, directeur de la valorisation du patrimoine et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Ioannis VALOUGEORGIS, directeur adjoint
M. Guillaume LAMY, directeur du contrôle interne et du management des risques
Mme Régine LE MOUËL, adjointe au directeur du programme
Mme Carole LEROY-LELEU, directrice des ressources humaines
M. François NOURRIT, directeur de projet de la ligne 15 Est et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Julien BECCHERLÉ, directeur de projet adjoint
M. Julien PEYRON, responsable de l'unité espaces publics et intermodalité
M. Gilles PINDAT, directeur de projet de la ligne 16 et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Alain TRUPHÉMUS, directeur de projet adjoint
M. Umberto PISU, responsable de l'unité systèmes et sécurité
M. Guillaume PONS, directeur de projet de la ligne 15 Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, MM. Jean-Philippe HUET, Laurent TOSELLO ou Pascal VANEL, directeurs de projet adjoints
M. Jean-Claude PRAGER, directeur des études économiques

M. Julien SENÈZE, directeur des finances
M. Joël SOLARD, responsable de l'unité sites de maintenance
M. John TANGUY, responsable de l'innovation
Mme Valérie VERNET, responsable de l'unité gares
M. Frédéric WILLEMIN, directeur de l'ingénierie environnementale
M. Guillaume ZWANG, responsable des relations avec les opérateurs ferroviaires, chargé des contrats passés avec la RATP pour la ligne 14 sud

Délégation de validation des bons de commande en exécution des marchés ou des accords-cadres dans la limite de 2 000 000 euros H.T. accordée à :

M. Gérard CHÉREL, directeur du programme
M. Xavier DUCLAIR, directeur de projet de la ligne 15 ouest et de la ligne 17
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet de la ligne 18
M. François NOURRIT, directeur de projet de la ligne 15 Est
M. Gilles PINDAT, directeur de projet de la ligne 16
M. Guillaume PONS, directeur de projet de la ligne 15 Sud